



TROUSSE À OUTILS À L'INTENTION DES PRATICIENS

Rendre le secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène plus sûr grâce à une programmation et des services améliorés

Aide-mémoire pour référence rapide

Élaboré à l'intention des praticiens EAH qui travaillent dans les contextes du développement, de l'humanitaire ou de l'aide transitoire

Principes pour la réduction des vulnérabilités face à la violence en lien avec l'EAH grâce à une programmation et un engagement institutionnel améliorés

Les principes devraient être pris en compte dans tous les programmes et institutions EAH, mais ils peuvent s'appliquer différemment dans chaque contexte. Les actions sont incluses en guise d'exemples, mais il va de soi que toutes les actions ne seront pas entreprises dans chaque programme EAH.

1

Principe 1. Institutionnaliser l'obligation d'analyser et de répondre aux vulnérabilités face à la violence dans les politiques, stratégies, plans, budgets et systèmes liés à l'EAH ((gestion des ressources humaines et S&E) – consulter [BN3](#) pour un complément d'information

2

Principe 2. Renforcer les capacités du personnel et des partenaires pour qu'ils comprennent le problème de la violence en lien avec l'EAH et ce que sont leurs responsabilités au regard de cette question – consulter [BN3](#) pour un complément d'information

3

Principe 3. Établir des liens avec des spécialistes en protection, en genre et en violence sexiste pour contribuer à améliorer les programmes et pour relever les défis rencontrés – consulter [BN4](#) pour un complément d'information

4

Principe 4. Réfléchir aux vulnérabilités possibles face à la violence en lien avec l'EAH, intégrer les réponses à tous les stades de la programmation/la prestation de services EAH

5

Principe 5. Adapter les outils participatifs existants et faire participer les femmes, les hommes, les filles et les garçons au processus d'identification des risques et des solutions, en permettant aux femmes et aux adolescentes d'exprimer leurs points de vue séparément

6

Principe 6. Accorder une attention particulière à l'examen de la sécurité des personnes qui sont dans des situations vulnérables, marginalisées ou particulières lorsqu'elles accèdent aux services EAH

7

Principe 7. Renforcer l'estime et la valorisation de soi de toutes les personnes, en accordant une attention particulière aux femmes et aux adolescentes et en forgeant des liens entre les groupes et les réseaux existants pour fournir un soutien et aider à faire face aux réactions d'hostilité

8

Principe 8. Veiller à ce que les membres de la communauté aient des informations suffisantes sur la sécurité liée à l'EAH et à ce que les processus de feedback communautaire soient intégrés dans les programmes

9

Principe 9. Veiller à ce que les aménagements EAH soient conçus, construits et gérés de manière à réduire les vulnérabilités face à la violence

10

Principe 10. Accorder une attention particulière à la transparence dans les processus où des articles non alimentaires sont distribués dans des contextes humanitaires

Pour des actions qui ont le potentiel de réduire les vulnérabilités face à la violence, voir les pages suivantes

À propos de ce document

Ce document est un élément de la trousse à outils « *Violence, Genre et EAH : une trousse à outils à l'intention des praticiens – Rendre le secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène plus sûr grâce à une programmation et des services améliorés* ».

Cette trousse à outils a été élaborée par Sarah House, Suzanne Ferron, le Dr Marni Sommer et le Dr Sue Cavill, au nom de WaterAid, avec les contributions d'un grand nombre d'organisations et d'individus. Elle a été financée par le Département britannique du développement international (DFID) au travers du consortium SHARE (*Sanitation and Hygiene Applied Research for Equity*) et coéditée par plusieurs organisations.

Les détails des organismes ayant participé à la publication figurent au dos de ce document. Les remerciements, sigles et acronymes, définitions ainsi qu'un tour d'horizon de la trousse à outils sont repris dans la [BN1](#).

Droits d'auteur et demande de feedback

© WaterAid. Tous droits réservés. Ce document est rédigé sous droits d'auteur mais il peut être reproduit par toute méthode et à toute fin pédagogique par quiconque travaille à l'amélioration des conditions de vie des femmes, des filles, des hommes et des garçons, à condition d'en citer clairement la source. Il ne saurait être reproduit à des fins commerciales ou de vente sans l'autorisation écrite préalable des détenteurs des droits d'auteur.

Si vous souhaitez utiliser l'une quelconque des publications associées, autrement que sous forme de ressource générale en appui à cette trousse à outils, veuillez contacter l'auteur/l'organisme indiqué sur ladite publication afin d'obtenir son autorisation.

Citation de cette publication

House, Sarah, Suzanne Ferron, Marni Sommer et Sue Cavill (2014) *Violence, Genre & EAH : Trousse à outils à l'intention des praticiens – Rendre le secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène plus sûr grâce à une programmation et des services améliorés*. Londres, Royaume-Uni : WaterAid/SHARE.

Il serait très utile aux auteurs de ces documents de recevoir des commentaires et suggestions de la part des utilisateurs des données qui s'y trouvent, qu'ils soient positifs ou négatifs, de façon à

pouvoir en tenir compte si les documents étaient actualisés à une date ultérieure.

Nous souhaiterions aussi recevoir des commentaires et suggestions en cas d'utilisation des méthodologies et d'évaluation de leurs impacts dans le cadre de la réduction de la violence en lien avec les programmes et services EAH. Cela nous permettra d'étoffer les données factuelles dont nous disposons sur les meilleures façons d'améliorer les politiques et la programmation.

Veuillez transmettre votre retour à : gbv@wateraid.org

Des bonnes pratiques prometteuses

Cette trousse à outils rassemble une variété d'exemples de bonnes pratiques prometteuses susceptibles de réduire les vulnérabilités face à la violence associée aux programmes et aux services EAH. Les approches ont été sélectionnées sur la base d'exemples d'études de cas où l'on compte déjà quelques succès, depuis les conseils en matière de bonnes pratiques déjà recommandées au sein du secteur EAH ou sur divers secteurs, et aussi sur la simple base du bon sens et du sens commun. Il s'agit d'approches et de stratégies qui, à tout le moins, donnent à ceux qui sont vulnérables leur mot à dire dans la programmation et la fourniture de services, encouragent les communautés à élaborer leurs propres stratégies afin de prévenir la violence, offrent des occasions de promouvoir un soutien par les pairs et encouragent des comportements éthiques de la part du personnel – elles sont donc susceptibles d'être efficaces pour contribuer à réduire les vulnérabilités.

Il est absolument crucial de mieux comprendre les liens entre la violence et l'EAH, les moyens les plus appropriés d'améliorer les politiques et la programmation et de procéder à des essais et des évaluations dans ce sens.

Tous les efforts ont été mis en œuvre pour obtenir les permissions requises pour l'inclusion des documents et pour vérifier que l'information provient de sources fiables mais il n'a pas été possible de contrôler toutes les entrées.

Ce document a été financé par UK aid du Département britannique du développement international (DFID). Néanmoins, les points de vue exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les politiques officielles du Département.



Qu'entend-on par « violence » dans cette trousse à outils

Cette trousse à outils met avant tout l'accent sur les formes de violence qui se produisent en raison des différences de pouvoir entre les hommes et les femmes. On parle alors de « violence de genre » ou « violence sexiste ». Une forte proportion de la violence sexiste vise les femmes et les filles car, dans la plupart des sociétés, elles sont confrontées à la discrimination et détiennent moins de pouvoir que les hommes et les garçons. Toutefois, la violence qui est associée aux rôles sexospécifiques assumés par les hommes et les garçons peut aussi en faire des victimes de violence. Les personnes ayant un autre genre ou une autre identité sexuelle, comme celles qui sont lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres ou intersexuées (LGBTI) peuvent aussi être confrontées à la violence sexiste.

Nous considérons également la violence contre des personnes issues de certains groupes sociaux précis, notamment celles qui peuvent être dans des conditions vulnérables, marginalisées ou particulières ; et nous considérons la violence qui peut se produire entre des personnes de même sexe, comme par exemple entre les femmes ou entre les hommes, ou même entre les hommes et les garçons.

Les formes de violence sur lesquelles se concentre principalement cette trousse à outils sont : la violence sexuelle (viol, agression, atteinte à la pudeur et attouchements), violence psychologique (harcèlement, harcèlement sexuel ou *eve-teasing*, intimidation et autres actions qui peuvent engendrer la peur, du stress ou la honte), violence physique (coups et bagarres pouvant entraîner des blessures ou la mort) et violence socioculturelle (ostracisme social, discrimination, marginalisation politique ou impacts négatifs de certaines normes sociales).

Principe	Actions ayant le potentiel de réduire les vulnérabilités face à la violence en lien avec l'EAH	Informations complémentaires
<p>Principe 1.</p> <p>Institutionnaliser l'obligation d'analyser et de répondre aux vulnérabilités face à la violence dans les politiques, stratégies, plans, budgets et systèmes liés à l'EAH (gestion des ressources humaines et S&E)</p>	<p>Politiques générales, stratégies, plans, budgets</p>	
	<p>✓ L'organisation dispose de politiques actualisées sur l'égalité des sexes, l'équité et l'inclusion, la protection (y compris la protection de l'enfant) et les politiques EAH, et toutes renferment des informations concernant la violence en lien avec l'EAH.</p>	
	<p>✓ Les vulnérabilités liées à la violence sont régulièrement abordées lors des réunions, et les expériences et l'apprentissage, tout particulièrement les leçons tirées des succès, sont mis en commun pour étoffer les connaissances sur les défis rencontrés et les bonnes pratiques.</p>	<p>BN3 TS3-F TS3-G</p>
	<p>✓ L'évaluation des vulnérabilités face à la violence et l'élaboration de stratégies pour les réduire sont spécialement intégrées dans les plans et stratégies de programme.</p>	
	<p>Plaidoyer</p>	
	<p>✓ Un plaidoyer est entrepris pour accorder plus d'attention à la violence en lien avec l'EAH et pour accroître l'allocation de ressources financières et de moyens à la réduction des vulnérabilités.</p>	<p>BN2 TS3-H TS2</p>
	<p>✓ La violence en lien avec l'EAH est intégrée dans des campagnes de plaidoyer plus larges.</p>	<p>BN2 TS2 TS3-E TS3-H</p>
	<p>Gestion des ressources humaines</p>	
	<p>✓ Tout le personnel et les partenaires ont signé un code de conduite qui renferme des dispositions relatives à l'exploitation et aux abus sexuels des bénéficiaires.</p>	<p>BN3, TS3-G-3</p>
	<p>✓ Un code de conduite a été élaboré pour les institutions qui forment les professionnels de l'EAH ; ce code souligne les bonnes pratiques, y compris celles ayant trait à la prévention de l'exploitation et de l'abus sexuels des apprenants.</p>	<p>BN3 TS3-G-1</p>

Principe	Actions ayant le potentiel de réduire les vulnérabilités face à la violence en lien avec l'EAH	Informations complémentaires
<p>Principe 1.</p> <p>... suite</p>	<p>✓ Des circuits bien définis pour le feedback du personnel et des mécanisme de plaintes pour les victimes de violence ou les personnes qui soupçonnent un abus ont été mis en place et ceux-ci ne mettront pas le lanceur d'alerte en danger.</p>	<p>BN3 TS3-G-3</p>
	<p>✓ Tout le personnel et tous les partenaires ont signé une politique contre le harcèlement et l'intimidation (sauf si cet élément est déjà intégré dans le code de conduite).</p>	<p>BN3 TS3-G-3</p>
	<p>✓ Il y a toujours des membres féminins du personnel disponibles pour un échange communautaire, de façon à ce que les femmes et les filles de la communauté aient l'occasion de pouvoir communiquer avec des femmes.</p>	<p>BN3</p>
	<p>✓ Le nombre de femmes qui travaillent dans l'organisation est comparable au nombre d'hommes à tous les niveaux. Il existe des opportunités de mentorat pour renforcer la confiance, l'estime de soi et les capacités.</p>	<p>BN3</p>
	<p>✓ Les apprenantes/stagiaires/employées/apprenties sont toujours affectées à des sites et des organisations avec d'autres du même sexe.</p>	<p>BN3 TS3-G-1 TS3-G-2</p>
	<p>✓ Lorsque des femmes souhaitent suivre une formation ou assumer un rôle traditionnellement peu attendu des femmes, elles bénéficient d'encouragement et d'un soutien permanent.</p>	<p>BN3 TS3-G-2</p>
	<p>Suivi et évaluation</p>	
<p>✓ Un suivi régulier est entrepris, y compris la collecte de données ventilées sur : la participation aux programmes (veiller à l'inclusion des femmes et des hommes qui sont vulnérables, marginalisés ou confrontés à des situations particulières) ; des cas de violence qui peuvent s'être produits ; et les impressions concernant la sécurité lors de l'utilisation des installations. Une attention particulière est accordée aux conséquences inattendues de l'intervention et à la manière de réagir lorsque des problèmes sont identifiés.</p>	<p>BN3 TS4-K</p>	



Principe	Actions ayant le potentiel de réduire les vulnérabilités face à la violence en lien avec l'EAH	Informations complémentaires
<p>Principe 2.</p> <p>Renforcer les capacités du personnel et des partenaires pour qu'ils comprennent le problème de la violence en lien avec l'EAH et ce que sont leurs responsabilités au regard de cette question</p>	<p>✓ Le personnel et les partenaires comprennent les vulnérabilités potentielles en lien avec l'EAH et les raisons pour lesquelles celles-ci doivent être comprises.</p>	<p>BN1, 2, 3, 4 TS1</p>
	<p>✓ Le personnel et les partenaires savent comment améliorer la programmation pour réduire les vulnérabilités face à la violence.</p>	<p>BN1, 2, 3, 4 TS3</p>
	<p>✓ Le personnel et les partenaires ont été formés à ce qu'ils devraient faire ou non s'ils sont confrontés à des incidents de violence dans le cadre des programmes EAH ou s'ils sont approchés par des personnes qui ont été victimes de violence et demandent un soutien.</p>	<p>BN3, BN4</p>
	<p>✓ Le personnel et les partenaires connaissent la teneur des politiques de l'organisation en matière de genre, d'équité et d'inclusion et de protection des adultes et des enfants.</p> <p>✓ Tout le personnel et les partenaires ont conscience de ce qui est ou n'est pas un comportement approprié lorsqu'ils travaillent avec des gens qui sont LGBTI, issus d'autres groupes vulnérables ou marginalisés ou en d'autres situations particulières.</p>	<p>BN3 TS3-G-4 TS3-G-5 TS6</p>
	<p>✓ Le personnel et les partenaires connaissent la teneur du code de conduite de l'organisation et ses procédures confidentielles en matière de gestion des plaintes.</p>	<p>BN3 TS3-G-3</p>



Principe	Actions ayant le potentiel de réduire les vulnérabilités face à la violence en lien avec l'EAH	Informations complémentaires
<p>Principe 3.</p> <p>Établir des liens avec des spécialistes en protection, en genre et en violence sexiste pour contribuer à améliorer les programmes et pour relever les défis rencontrés</p>	<p>Une collaboration est établie avec les spécialistes en protection et en violence sexiste afin d'élaborer des stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour prodiguer des conseils au personnel EAH sur la façon de réagir correctement à des incidents de violence lorsqu'ils se produisent (y compris les choses à faire <i>et ne pas faire</i> au moment de communiquer avec des personnes victimes de violence). ✓ Fournir un mentorat ou une supervision formatrice (lorsqu'elle existe). 	<p>BN4</p> <p>BN3</p> <p>TS3-B</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une aide est requise des spécialistes en protection et en violence sexiste afin de cartographier les services de soutien en matière de protection et de violence sexiste. De cette façon, des informations et des contacts sont à la disposition des personnes victimes de violence si des approches sont faites auprès du personnel EAH. 	<p>BN4</p> <p>TS3-B-1</p> <p>TS3-B-2</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lorsqu'on sait ou lorsqu'on soupçonne que des rapports sexuels transactionnels se déroulent dans le cadre d'un programme EAH, il convient de contacter les organisations qui travaillent à la protection, sur le VIH ou à la prévention de toute violence sexiste afin de demander leur mobilisation. 	<p>BN4</p>
Principe	Actions ayant le potentiel de réduire les vulnérabilités face à la violence en lien avec l'EAH	Informations complémentaires
<p>Principe 4.</p> <p>Réfléchir aux vulnérabilités possibles face à la violence en lien avec l'EAH, intégrer les réponses à tous les stades de la programmation/ la prestation de services EAH</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les vulnérabilités face à différentes formes de violence en lien avec l'EAH sont examinées à chaque stade de la programmation/prestation de services EAH, du point de vue des femmes, des hommes, des filles et des garçons et des personnes issues de groupes minoritaires. 	<p>BN1</p> <p>BN2</p> <p>BN3</p>

Principe	Actions ayant le potentiel de réduire les vulnérabilités face à la violence en lien avec l'EAH	Informations complémentaires
<p>Principe 5.</p> <p>Adapter les outils participatifs existants et faire participer les femmes, les hommes, les filles et les garçons au processus d'identification des risques et des solutions, en permettant aux femmes et aux adolescentes d'exprimer leurs points de vue séparément</p>	<p>✓ Durant les processus d'évaluation et de planification, les vulnérabilités des femmes, des filles, des hommes et des garçons face à la violence en lien avec l'EAH sont identifiées. Une attention particulière est accordée à l'écoute des adolescentes qui constituent un groupe particulièrement vulnérable.</p>	<p>TS2-A TS3-A TS3-C</p>
	<p>✓ Lorsque les normes culturelles font qu'il n'est pas possible pour les femmes et les filles de discuter ouvertement avec les hommes, d'autres stratégies sont utilisées pour des rencontres et une restitution séparées.</p>	<p>BN2 TS3-C</p>
	<p>✓ Les hommes et les garçons sont impliqués en qualité de dirigeants communautaires (aînés, chefs politiques, religieux ou autres), comme participants, alliés et agents du changement dans le processus de reconnaissance et de riposte face aux risques de violence.</p>	<p>TS3-A TS3-E-3</p>
	<p>✓ Les femmes et les filles, les garçons et les hommes, y compris les personnes handicapées, sont impliqués dans la localisation et la conception des services d'EAH. Les installations sont conçues pour préserver l'intimité, la dignité et la sécurité.</p>	<p>TS2-B TS3-C</p>
	<p>✓ D'autres outils participatifs (le cas échéant) sont modifiés pour permettre aux questions liées à la sécurité d'être soulevées et abordées avec les communautés.</p>	<p>TS3-A TS4</p>

Principe	Actions ayant le potentiel de réduire les vulnérabilités face à la violence en lien avec l'EAH	Informations complémentaires
<p>Principe 6.</p> <p>Accorder une attention particulière à l'examen de la sécurité des personnes qui sont dans des situations vulnérables, marginalisées ou particulières lorsqu'elles accèdent aux services EAH</p>	<p>✓ Ceux qui sont les plus vulnérables ou marginalisés (en raison de leur groupe social/ethnique, de leur identité sexuelle, leur âge, leur niveau de pauvreté ou d'un autre facteur) sont précisément identifiés au début du programme car ils peuvent être plus vulnérables face à la violence. Un soin particulier est accordé à la consultation afin de mieux comprendre leurs vulnérabilités et leurs besoins spécifiques et pour veiller à ce que les programmes EAH répondent à ces besoins.</p>	<p>TS6</p>
	<p>✓ Les personnes issues des groupes vulnérables ou marginalisés ou celles qui sont dans des situations particulières sont impliquées dans les comités communautaires et les organes de prise de décisions liés à l'EAH. Lorsque cela se révèle impossible, par exemple lorsque cela mettrait les personnes en danger ou si elles se sentent mal à l'aise à l'idée de participer, des mécanismes sont mis en place pour obtenir leurs points de vue à chaque étape par le biais de visites auprès des ménages ou de travail avec des groupes qui représentent leurs points de vue.</p>	<p>TS6</p>
	<p>✓ Des liens sont tissés avec des organisations qui ont l'habitude de travailler avec des groupes spécifiques de personnes vulnérables, marginalisées ou dans des conditions particulières (le cas échéant).</p>	<p>TS6</p>
	<p>✓ Des occasions et des stratégies de génération de revenu pour rendre les articles d'hygiène plus abordables et plus accessibles sont envisagées, afin de réduire les risques de voir les gens pratiquer le sexe transactionnel (y compris la fabrication locale éventuelle de protections sanitaires plus abordables).</p>	<p>TS6 TS2-A-8</p>

Principe	Actions ayant le potentiel de réduire les vulnérabilités face à la violence en lien avec l'EAH	Informations complémentaires
<p>Principe 7.</p> <p>Renforcer l'estime et la valorisation de soi de toutes les personnes, en accordant une attention particulière aux femmes et aux adolescentes et en forgeant des liens entre les groupes et les réseaux existants pour fournir un soutien et aider à faire face aux réactions d'hostilité</p>	<p>✓ Il est fourni aux femmes impliquées dans des rôles de supervision un mentorat et un soutien continu en veillant toujours à ce qu'il y ait plus d'une femme dans ce rôle (trois étant le nombre minimum idéal). Cette règle doit aussi être suivie lorsque les femmes participent à des formations ou des réunions.</p>	<p>BN2 BN3 TS1-D-16 TS3-G</p>
	<p>✓ Des discussions ont lieu avec des femmes et des adolescentes pour voir comment elles peuvent quitter la maison et y revenir avant la nuit et comment elles peuvent tout de même vaquer à leurs tâches ménagères et autres obligations sans accroître leurs vulnérabilités, si elles prennent part au programme EAH.</p>	
	<p>✓ Les stratégies sont abordées concernant la garde des enfants lorsque leur mère ou l'aidant principal travaille au programme EAH.</p>	
	<p>✓ Des opportunités sont saisies pour exploiter les groupes communautaires existants, tels que les groupements de femmes ou de personnes handicapées ou les groupes d'épargne, comme points d'entrée pour des discussions sur les risques liés à la violence et pour élaborer des stratégies visant à réagir et à renforcer l'autovalorisation, l'estime de soi et la confiance des femmes.</p>	<p>TS3-C TS3-D</p>
	<p>✓ Les collaborations entre les organisations qui travaillent sur l'EAH, l'émancipation des femmes, les forums d'adolescentes et de garçons et les moyens d'existence sont toutes examinées, afin d'établir des liens entre les programmes et de créer des occasions de soutien à plus long terme aux communautés.</p>	



Principe	Actions ayant le potentiel de réduire les vulnérabilités face à la violence en lien avec l’EAH	Informations complémentaires
<p>Principe 8.</p> <p>Veiller à ce que les membres de la communauté aient des informations suffisantes sur la sécurité liée à l’EAH et à ce que les processus de feedback communautaire soient intégrés dans les programmes</p>	<p>Des informations sont fournies aux membres de la communauté sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Comment le personnel qui travaille sur le projet devrait se comporter et ce qui constitue un comportement inacceptable ; ✓ La personne qu’ils peuvent contacter en cas de problème avec le personnel qui travaille sur le programme ; et ✓ Le fait qu’ils ont le droit de formuler des commentaires (positifs ou négatifs) par le biais du système de retour d’information informel et/ou institutionnalisé et de recevoir une réponse si les commentaires sont négatifs. 	<p>BN3 TS3-F-2 TS3-G-3 TS3-G-5</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des informations sont fournies aux membres de la communauté d’une manière sensible et appropriée concernant là où ils peuvent aller s’ils sont victimes de violence. 	<p>TS3-F-2 TS3-G-1</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les membres de la communauté identifient les dangers susceptibles d’être associés à la mise en œuvre, aux installations et aux prestations EAH, les options disponibles pour réduire au minimum les vulnérabilités et les avantages et inconvénients des différentes options. 	<p>BN2 TS1 TS3 TS4</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le programme EAH veille à ce que les représentants de tous les membres de la communauté (femmes, hommes, personnes handicapées, personnes âgées, jeunes) sentent qu’ils ont tous quelque chose à apporter au projet/aux services EAH et que leur participation va probablement rendre les installations plus adaptées, plus sûres, plus durables et plus accessibles à tous. 	<p>TS4</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les hommes sont encouragés à réfléchir à la façon dont les installations sont utilisées par leurs filles, leurs épouses et leurs fils (souvent responsables de la corvée d’eau) et à réfléchir aux risques potentiels si les installations ne sont pas entretenues ou tombent en panne. 	<p>TS3-E-3</p>



Principe	Actions ayant le potentiel de réduire les vulnérabilités face à la violence en lien avec l'EAH	Informations complémentaires
<p>Principe 9.</p> <p>Veiller à ce que les aménagements EAH soient conçus, construits et gérés de manière à réduire les vulnérabilités face à la violence</p>	Applicables aux installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène	
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les installations sont situées le plus près possible du domicile et leur implantation a notamment l'assentiment des femmes et des filles. 	<p>TS3-C-1 TS3-F-3 TS3-F-4</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les installations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. 	<p>TS4-B TS4-C TS6</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La fourniture de subventions ciblées ou d'un libre accès aux plus pauvres (y compris les personnes handicapées qui sont moins susceptibles de travailler, les personnes qui vivent dans la rue, les personnes âgées, etc.) a été prise en compte dans le contexte de l'obtention d'un financement durable. 	<p>BN3 TS6</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les chemins d'accès et les canaux d'évacuation qui desservent les installations sont gardés propres. 	<p>TS3-A-1</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les herbes folles qui bordent les chemins d'accès aux points d'eau et aux installations sanitaires ont été coupés et les arbres élagués. 	<p>TS3-B-1</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le personnel, les opérateurs et les aidants sont formés à l'adoption d'un comportement acceptable et à l'importance que revêt la réduction de toute occasion de harcèlement. 	<p>TS3-A-1</p>
	Applicables aux installations sanitaires (toilettes et salles d'eau)	
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des latrines et salles d'eau sont fournies aux ménages dans la mesure du possible. 	<p>TS3-A TS3-C</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lorsque des installations publiques ou partagées s'imposent, des installations séparées pour chaque sexe sont fournies et clairement signalées et les femmes et les jeunes filles ont approuvé la distance entre elles. Encourager les gens à préserver l'usage d'installations séparées pour chaque sexe. 	<p>TS1-E TS3-D TS3-F TS6</p>



Principe	Actions ayant le potentiel de réduire les vulnérabilités face à la violence en lien avec l'EAH	Informations complémentaires
<p>Principe 9.</p> <p>... suite</p>	<p>Les points suivants ont été spécialement pris en compte concernant l'étude des besoins de latrines et de salles d'eau des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Comment peuvent-elle accéder sans danger aux toilettes et aux salles d'eau (en tenant compte des risques possibles si les toilettes sont séparées entre hommes et femmes). ✓ En quoi la définition de la cellule familiale peut affecter l'allocation de latrines ou autres ressources liées à l'EAH et en quoi cela pourrait affecter les couples du même sexe. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un éclairage des installations est fourni (pour y accéder, à l'intérieur et tout autour). Si cela n'est pas possible, les familles bénéficient d'une autre solution, p. ex. un minimum de deux torches manuelles ou solaires par famille. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les blocs sanitaires sont installés avec des portes pleines et des verrous à l'intérieur (une spécification qui devrait être obligatoire et non facultative). <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une autre forme d'écran est fournie par souci d'intimité devant la porte de l'installation si les femmes et les jeunes filles estiment que cela renforce leur sécurité et leur accorde plus de dignité lorsqu'elles utilisent les installations. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un nombre adéquat de latrines ou de cabines sont fournis de façon à ce que les femmes, les filles et les garçons ne soient pas contraints de pratiquer la défécation à l'air libre. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Il est prévu des toits pour les latrines et les salles d'eau, notamment dans les zones ayant des bâtiments, des arbres ou d'autres structures à proximité sur lesquelles on peut grimper. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La latrine permet une gestion efficace de l'hygiène menstruelle (mise au rebut des serviettes hygiéniques, accès à l'eau, intimité, etc.). 	<p>TS1-E</p> <p>TS3-A</p> <p>TS3-C</p> <p>TS3-D</p> <p>TS3-F</p> <p>TS6</p>

Principe	Actions ayant le potentiel de réduire les vulnérabilités face à la violence en lien avec l'EAH	Informations complémentaires
<p>Principe 9.</p> <p>... suite</p>	Applicables aux installations d'approvisionnement en eau	
	✓ Il y a un débit d'eau adéquat afin d'éviter les longues files d'attente.	TS3-F
	✓ La fourniture d'eau pour les communautés hôtes et les communautés déplacées a été étudiée et négociée en cas de déplacement des populations pour garantir un accès adéquat à tout le monde.	
	✓ Partout où c'est possible, les ménages sont branchés au réseau d'eau.	
	✓ Les points d'eau sont entourés d'une clôture pour garantir une collecte d'eau ordonnée aux bornes-fontaines.	
✓ En cas d'urgence ou en situation de sécheresse, lorsque l'eau est distribuée par des citernes ou lorsqu'elle est particulièrement rare, assurer la gestion des points d'eau et des files d'attente pour réduire les risques de violence.		

Principe	Actions ayant le potentiel de réduire les vulnérabilités face à la violence en lien avec l'EAH	Informations complémentaires
<p>Principe 10.</p> <p>Accorder une attention particulière à la transparence dans les processus où des articles non alimentaires sont distribués dans des contextes humanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les personnes savent ce à quoi elles ont droit et si c'est gratuit (lorsque c'est le cas – il est courant de fournir les articles non alimentaires gratuitement dans le cadre d'une intervention en situation d'urgence). Si une contribution est attendue, elle doit être annoncée clairement et ouvertement. 	<p>TS3-F-2</p> <p>TS3-F-3</p> <p>TS6</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les femmes prennent part à l'établissement des listes de distribution et au processus de distribution. 	
	<p>Les éléments suivants ont été spécialement pris en compte vis-à-vis des personnes LGBTI et par rapport à la distribution d'articles non alimentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Est-ce qu'une documentation des pouvoirs publics est utilisée pour enregistrer les bénéficiaires de la distribution de l'aide et si oui, des gens peuvent-ils être exclus en raison d'un manque de documentation ? ✓ En quoi la définition de la cellule familiale peut-elle affecter l'allocation d'articles non alimentaires et en quoi cela pourrait affecter les couples du même sexe ? 	
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les distributions sont réalisées dans des lieux et à des heures sans risque et un système est mis au point de manière à ce que les plus vulnérables soient servis en premier et puissent rentrer chez eux plus tôt. 	
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un suivi post-distribution des articles d'hygiène ou autres éléments EAH est mis en place. 	
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les systèmes de distribution sont conçus de manière à promouvoir l'ordre et à éviter les risques d'agression et d'incidents violents. 	

La trousse à outils est publié conjointement par:



This material has been funded by UK aid from the Department for International Development (DFID). However, the views expressed do not necessarily reflect the Department's official policies.

Engagement des organisations ayant participé à la publication

Il convient de noter que les organisations ayant participé à la publication de cette ressource peuvent, à l'heure actuelle, ne pas pratiquer toutes les recommandations qui y sont proposées.

La coédition de cette ressource donne une indication de l'engagement des organisations à aider leur personnel à prendre davantage conscience des questions liées à la violence et à l'EAH et indique qu'elles continueront d'améliorer leur engagement, leurs politiques, leurs stratégies, leurs plans et leur programmation au fil du temps pour réduire les vulnérabilités face à la violence en lien avec l'EAH partout où cela sera raisonnablement possible.

VIOLENCE GENDER & WASH

TROUSSE À OUTILS À L'INTENTION DES PRATICIENS

Rendre le secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène plus sûr grâce à une programmation et des services améliorés

Aide-mémoire pour référence rapide

Élaboré à l'intention des praticiens EAH qui travaillent dans les contextes du développement, de l'humanitaire ou de l'aide transitoire